



## Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. limitée  
1<sup>er</sup> octobre 2012  
Français  
Original: anglais

---

### Conseil du commerce et du développement

Cinquante-neuvième session

Genève, 17-28 septembre 2012

### Conclusions concertées\*

#### Le développement économique en Afrique: Transformation structurelle et développement durable en Afrique

(Point 6 de l'ordre du jour)

*Le Conseil du commerce et du développement,*

1. *Prend note* du Rapport 2012 sur le développement économique en Afrique de la CNUCED intitulé *Transformation structurelle et développement durable en Afrique*;

2. *Note* que le principal message du rapport est que l'Afrique devrait envisager un découpage relatif, tel que proposé dans le rapport, afin de parvenir à une transformation structurelle durable grâce à une diversification de l'économie débouchant sur la création d'emplois décents et la réduction de la pauvreté;

3. *Reconnaît* que l'Afrique est fortement pénalisée par les changements climatiques, même si elle y a peu contribué, et qu'elle continue de faire face à de graves difficultés dues à ces changements et à la dégradation de l'environnement;

4. *Reconnaît* que la transformation économique structurelle et la diversification économique jouent un rôle important en Afrique en vue de créer des emplois décents, de parvenir à une croissance équitable et de réduire la pauvreté, et *l'encourage* à redoubler d'efforts dans ce domaine;

5. *Prend acte* de l'engagement de l'Afrique en faveur d'un développement durable fondé sur trois piliers interdépendants et synergiques, à savoir: le développement économique, l'équité sociale et la durabilité environnementale, et de sa contribution à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, ainsi que des autres initiatives prises par les pays africains à tous les niveaux, en particulier celles mentionnées dans le rapport.

6. *Constate avec préoccupation* que malgré le taux élevé de croissance économique enregistré pendant plus de dix ans et les progrès accomplis dans la réduction du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, la pauvreté reste généralisée en Afrique, et y diminue plus lentement que dans les autres régions en développement;

---

\* Le présent document a été distribué en séance en tant que document officieux.

7. *Note* que la transformation structurelle durable pourrait être réalisée en exploitant de manière plus efficace les ressources naturelles et en réduisant les conséquences néfastes pour l'environnement, et *souligne* que les flux financiers, notamment l'investissement, ainsi qu'une assistance technique prévisible et durable dans un environnement économique favorable à tous les niveaux, conformément au mandat de Doha, renforceront la transformation structurelle;

8. *Est conscient* que l'investissement, l'innovation et le développement technologique pourraient être les principaux moteurs du processus de découplage;

9. *Reconnaît* que la difficulté à relever le défi de la transition au développement durable, notamment par le biais d'une transformation structurelle durable, pourrait être résolue grâce à une approche impulsée par les pays dans laquelle les interventions sont axées sur les grandes priorités ci-après: production d'énergie suffisante pour alimenter l'économie, renforcement des stratégies d'industrialisation, amélioration et modernisation des secteurs agricole et agro-industriel, notamment agroalimentaire, et soutien des petits exploitants agricoles;

10. *Reconnaît* que les problèmes environnementaux immédiats, à court terme et à moyen terme constituent un enjeu essentiel du développement de l'Afrique et que la région a besoin d'une transformation structurelle durable;

11. *Invite* les partenaires de développement de l'Afrique à envisager, à titre de priorité, d'aider l'Afrique à s'engager dans une transformation structurelle économique durable grâce, notamment, à: un renforcement de l'innovation et de la technologie visant à accroître la valeur ajoutée; l'apport des ressources nécessaires, notamment la prestation de services financiers destinés à soutenir les petites et moyennes entreprises et les microentreprises; la diversification de l'économie; l'accueil d'investissements étrangers directs favorables au développement durable; la réalisation d'investissements dans les infrastructures ainsi que dans le renforcement des capacités institutionnelles et productives;

12. *Appelle de ses vœux* l'exécution des engagements précédents et *s'engage* à soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour parvenir à un développement durable;

13. *Prie* la CNUCED, dans le cadre de son mandat et des ressources disponibles, de poursuivre ses travaux d'analyse des politiques et de recherche sur les questions relatives au développement économique qui présentent un intérêt pour l'Afrique et de redoubler d'efforts afin de diffuser les résultats de ses recherches et de maintenir sa coopération avec l'Union africaine et toutes les institutions économiques compétentes.